



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

19 Passage des Récollets 75010 PARIS

Tél : 01.42.05.79.17 Mail : ce.0750981j@ac-paris.fr

Compte-rendu du Conseil d'école n°1

Jeudi 6 novembre 2014

Personnes présentes : L'équipe pédagogique (PE- PVP- RASED), les représentants des parents d'élèves, M. M. Pierre-Paul (Responsable Educatif Ville), M. S. Renard (Directeur du Point Accueil), M. D. Bassino (Adjoint au Maire), M. Bensaïd (Délégué Départemental de l'Education Nationale)

Personnes absentes excusées : le personnel DASES (médecin scolaire et assistante sociale)

- 1- **Présentation du RASED** par Mmes Pasini (psychologue scolaire), Leung et Basset (Maitres E) : Le secteur est divisé en 4 antennes : la nôtre comprend une psychologue, 2 maîtres « E » (qui apportent une aide scolaire aux enfants) et un maître « G » (qui aide les enfants à « devenir élèves ») ; ces interventions se font sur propositions des enseignants de classes, après réunions de concertation avec l'ensemble du RASED, et avec une autorisation écrite des parents pour l'aide G. Les aides « E » (avec Mme Leung en cycle 3, Mme Basset en cycle 2) sont de deux séances de 45 minutes par semaine (mais Mme Basset étant en formation en alternance, elle effectuera un travail plus condensé) ; l'aide « G » (avec Mme Chausson en cycle 2) est de 45 minutes par semaine.
- 2- **Bilan de la rentrée 2014 :**
 - L'équipe des Récollets est stable, tant au niveau des enseignants (seulement 1 nouvelle enseignante) qu'au niveau du périscolaire (Centre de loisirs, animateurs...), des agents de service (1 départ à la retraite, remplacé) et de la DASES (avec Mmes DELACOUR et MOULIN qui connaissent donc bien l'école et les familles) : cette stabilité est toujours un gage de réussite et d'apaisement pour les enfants, qui retrouvent chaque année des repères fiables
 - Nous accueillons cette année 4 AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) qui s'occupent au total de 5 enfants « en situation de handicap », et Asma, assistante administrative de direction.
 - **Effectifs élèves :** 2CP de 24 = **72 CP** 3 CE1 de 23 élèves X 2 et 22 élèves = **=68 CE1**
2 CE2 de 30 élèves + 12 CE2 du double-niveau = **72 CE2** 2 CM1 de 23 et 25 élèves + 8 CM1 du double-niveau = **60 CM1**
2 CM2 de 26 et 27 élèves = **53 CM2 : au total 325 élèves (contre 311 l'an dernier)**
 - **Situation de la coopérative :** Nous rappelons les finalités d'une coopérative d'école : achat de ce qui n'est pas financé par la Ville, donc pas de matériel scolaire ou pédagogique.... mais financement de sorties, spectacles etc... (Vedettes sur la Seine, Tour Eiffel, Cinéma...)

L'année a démarré avec une coopérative d'environ 1500 euros : l'an dernier, le choix avait été fait, en équipe, de ne pas demander d'argent aux parents : il restait de l'argent de l'an passé et diverses activités ont permis de renflouer la coop : la bourse aux livres qui avait été un grand succès et les photos individuelles et de groupes (env. 1 300 euros) (nous prenons sur ces photos la marge minimale pour avoir un bénéfice : 1 à 2 euros par photo de groupe et 20% sur les photos individuelles)

Cette année, il a été demandé une participation facultative aux parents dont le décompte n'a pas encore été fait, mais auquel l'ensemble des parents a bien répondu. Les photos vont également rapporter de l'argent, et si enseignants et parents sont d'accord il pourrait y avoir une nouvelle bourse aux livres. A priori, il ne devrait pas y avoir de nouvel appel aux dons auprès des familles.

Par contre, il est possible que quelques actions ponctuelles soient organisées, comme des ventes de calendriers, de sacs ou autres objets décorés de dessins d'enfants, pour financer des activités diverses dans telle ou telle classes.

Notre coopérative, comme la plupart des coopératives d'écoles, est rattachée à une organisation régionale de l'association nationale appelée l'OCCE « Office centrale de la coopérative à l'école », qui supervise et contrôle les comptes. Pour chaque école, les petites dépenses sont faites au fur et à mesure des besoins de chaque classe, les grosses dépenses sont examinées et décidées en conseil des maîtres. Un bilan de la coop est effectué chaque début d'année pour l'année précédente, par le président de la coop (à Récollets : la directrice) et visé par un enseignant et un parent d'élève.

Règlement intérieur : Il s'appuie, comme chaque année, sur le règlement-type-départemental, et fait mention cette année des nouveaux horaires ; il est lu, discuté et corrigé en Conseil d'école, puis voté pour être distribué à tous les parents.

- Nb de corrections : 2 Résultats du vote : - Pour : 34 voix / Contre : 2 voix (Il est proposé de le faire traduire en Arabe (via Mmes Anane et Krbouch) et en Chinois (via Mme Grisey) sous réserve d'assermentation des traducteurs)

3- SANTE-SECURITE :

Le plan VIGIPIRATE est particulièrement renforcé compte-tenu de la situation internationale, et normalement, nous ne devrions laisser rentrer aucun parent, sauf RV avec un enseignant ou un animateur. On fait beaucoup d'exceptions pour les parents qu'on connaît, mais je serai amenée à en faire de moins en moins. Les parents sont donc invités à bien dire à leurs enfants de penser à leurs vêtements, et à marquer les vêtements au nom des enfants.

Question soulevée par les 2 listes de délégués des parents sur les vêtements oubliés à l'école : il est absolument impossible de trier ces vêtements par âge et de les accrocher sur des portants pour que les parents viennent les chercher ; on va par contre réfléchir, ultérieurement, lors des réunions mensuelles que je ferai avec les délégués, aux moyens possibles à mettre en œuvre pour qu'une récupération des vêtements soit faite régulièrement et efficacement. Dès lors, nous rappelons aux parents qu'il est impératif de mentionner le nom de son enfant sur les étiquettes des vêtements (1).

- **En ce qui concerne les portes coupe-feu** : A ma demande, M. L'Inspecteur Général de la Sécurité est venu le 26 sept. constater, photos à l'appui, les dysfonctionnements ; il m'a communiqué son rapport avant les vacances mais rien n'a été fait depuis: M. Bassino propose d'en reparler en Mairie (2)
- 4- **Projet d'école** : Pour les années 2013-2016, il est basé sur la maîtrise de la langue, la lecture d'images et la citoyenneté :
 - l'équipe enseignante est toujours en attente, depuis l'an dernier, d'un stage sur les techniques informatiques
 - Les parents-élus ont proposé, l'an dernier, leur aide pour des domaines tels que l'audio-visuel ou l'image pour nous accompagner dans ce projet : nous ne l'oublions pas et les contacterons au moment voulu, éventuellement autour d'une « semaine de l'image ».

Projets de cycles et de classes : Entre autres :

- Lecture en maternelle : A partir de janvier : préparation d'une lecture expressive en classe de CE1 E, CE1 P, CE2 AP et CE2 AL, présentée en maternelle (retours très positifs sur ce travail l'an dernier)
- Présentation aux parents d'un extrait de « Roméo et Juliette » en CE1 P, et projet de « classe à PAC » (Projet Artistique et Culturel) sur le thème « Balade en Méditerranée » (musique et danses folkloriques)
- Travail inter-degré entre le CM2 JB et une classe de 6^{ème} du collège Louise Michel, en technologie et informatique, sur 14 semaines (le mercredi matin)
- Projet gravure à la pointe sèche en CE2-CM1 avec le professeur d'arts visuels
- Animations musicales prévues (quatuor à cordes et musique baroque) avec différentes classes et le professeur de musique
- « Semaines sportives » dès décembre puis au fil de l'année avec le professeur d'EPS
- Poursuite du « Projet Frimousses » avec différentes classes et l'UNICEF

Question du CIPE en ce qui concerne la réglementation des devoirs donnés dans chaque classe : En théorie, une circulaire de 1956 interdit les devoirs à la maison, c'est-à-dire les exercices obligatoires écrits. En pratique, tous les enseignants en donnent et tous les parents en attendent plus ou moins : cela permet aux élèves de mettre en application les leçons étudiées en classe et aux parents d'avoir un regard plus précis sur ce qui est fait à l'école ; il appartient bien-sûr à chaque enseignant d'adapter le volume de ces devoirs à l'âge et aux possibilités des enfants, tant sur le plan des capacités scolaires que vis-à-vis des aides reçues à la maison, afin que la diversité de ces aides ne renforcent pas la disparité entre les élèves.

Question du CIPE en ce qui concerne le niveau de connaissance attendu des leçons : en principe, ce niveau est expliqué à l'enfant : une poésie, une table de multiplication, certaines règles sont à savoir par cœur ; un résumé d'histoire est à apprendre selon les exigences de l'enseignant et l'âge des enfants, leur aptitude à reformuler etc (Il peut en effet être plus simple, pour certains enfants, d'apprendre « par cœur » plutôt qu'approximativement, afin de ne pas avoir à retrouver lui-même la leçon...)

- 5- **Carte de l'éducation prioritaire** : Cette carte a changé car la méthode de « sélection » en Education prioritaire s'est faite par sélection d'un collège, essentiellement selon des critères socio-professionnels, puis par ajout des écoles qui alimentent ce collège ; à notre sens, cela fausse la répartition car ces écoles dépendant d'un même collège peuvent avoir des publics très différents, donc des réalités très variables sur le terrain. A Récollets par exemple, le nombre de redoublements est peu

élevé (il s'agit d'un choix pédagogique commun à l'équipe enseignante), or ce critère est pris en compte ; de même, l'école scolarise 51 enfants du foyer d'accueil voisin, critère qui lui, n'est pas retenu.

La nouvelle carte, finalisée mi-décembre prévoit 4 disparitions de Collèges REP (de 33 à 29) ; 79 sorties d'écoles en REP pour 38 entrées, soit un déficit de 41 écoles dont Récollets

- Ce que la sortie du REP pourrait changer :
- Moins de départ en classe de découverte
- Diminution du montant des fournitures scolaires financées par la Ville
- Fin des tarifs préférentiels sur certaines sorties
- Suppression de l'accompagnement éducatif (études dirigées pour 48 élèves, coup de pouce pour 15 élèves)
- Disparition des effectifs moyens à 25 élèves par classe (même s'il s'agit d'un usage et non d'une réglementation)

Le Conseil d'arrondissement dénonce cette nouvelle carte pour qu'elle soit révisée. Tous les membres du Conseil d'école s'opposent à cette sortie du Réseau et rédigeront une motion pour faire part de leur position (3)

6- Périscolaire :

Ateliers bleus : Il y en a 12 cette année, dont un, en mime, qui vient de nous être ajouté pour compenser la fermeture de celui d'arts plastiques (ce nombre d'ateliers est décidé par la DASCO, sur demande des directeurs d'école) Il n'est néanmoins pas possible de satisfaire tous les souhaits des enfants car il y a plus de demandes que de places (de 10 à 16 enfants par ateliers)

Demande du CIPE pour un Trombinoscope, des badges et la liste des accréditations pour les intervenants: C'est impossible, par respect du droit à l'image et à l'identité des animateurs; mais la liste des associations et des jours des ateliers bleus sera affichée dans le hall (Il n'y a pas d'activité à l'extérieur pour les ateliers bleus)

Cantine- Etudes :

- Entre 11 h 30 et 13 h 30 : La cantine accueille environ 300 enfants par jour. La chef-cantinière est nouvelle sur l'école et nous comptons sur des améliorations (quantité, qualité dans la préparation des repas, problème de gaspillage...). Les encadrants (animateurs et enseignants) sont nombreux et assez stables, ce qui permet la mise en place d'ateliers tels qu'une ludothèque dans le préau (qui fonctionne sur 2 services avec alternance des 1ers sur demande des enfants l'an dernier) ou la BCD (Bibliothèque-Centre de Documentation)
- Des repas BIO sont mis en place par la Mairie, mais pas systématisés, car la Mairie a une politique du « bio intelligent », donc ne privilégie ce « bio » que s'il a une empreinte énergétique limitée.

Demande des parents FCPE et CIPE pour assister à un repas (et visiter l'école en même temps) : Les parents délégués sont cordialement invités à m'indiquer le jour de leur choix pour venir déjeuner à l'école quand ils le souhaitent.

- De 16 h 30 à 18 h : Les enfants restent selon les cas:
 - *aux études surveillées (où 3 encadrants surveillent la réalisation des devoirs)
 - *aux études dirigées (pour les CM1 et CM2, qui réalisent leurs devoirs en petits groupes avec l'aide d'un enseignant)
 - *aux clubs « Coup de Pouce » (pour les CP, par groupe de 5)
 - *en BCD (pour les CE1)
 - *en Ateliers bleus
- ARE : (La parole est laissée à Mrs Pierre-Paul et Renard, en réponse aux questions des parents FCPE et CIPE) :
 - Les 18 ateliers, organisés de 15 h à 16h30 les mardi et vendredi, accueillent environ 300 enfants dans l'école ou à l'extérieur (espaces Jemmapes ou Lancry par exemple) . Pour ces ateliers extérieurs à l'école, les enfants sont conduits dans les locaux par des accompagnateurs.
 - Les intervenants (qui auront prochainement des badges) sont recrutés par la Direction de la Jeunesse et des Sports, selon un taux d'encadrement d' 1 adulte-Ville de Paris pour 18 enfants, et 1 adulte-Association pour 14 enfants. (Le taux pour les Centre de Loisirs est d' 1 adulte pour 12 enfants)
 - Michel et Stéphane sont garants de la qualité des intervenants et des activités (ils passent env. 10 mn par semaine dans chaque atelier) ; suite aux demandes des parents-élus, il ne sera pas affiché la liste des accréditations, mais le nom des associations, des fiches pédagogiques sur chaque atelier et un cahier « où se trouve votre enfant ? » seront à la loge ; une

réunion de présentation et des journées « Portes ouvertes » ARE auront lieu chaque trimestre. Il est rappelé que certaines activités, sorties de leur contexte, peuvent être surprenantes, mais qu'elles plaisent aux enfants et demandent beaucoup de compétences de la part des intervenants

→ Les enseignants constatent une diminution de la fatigue des enfants en ce 1^{er} trimestre (bien que la coupure du mercredi semble toujours indispensable et que le temps global de présence des enfants à l'école soit supérieur à celui d'il y a deux ans.... - 50 heures pour certains-); la concentration est en baisse malgré tout dès le jeudi soir chez certains enfants qui se sentent déjà « en week-end ». Tout cela risque d'avoir à moyen ou long termes des conséquences sur les apprentissages scolaire, la question restant de savoir ce qu'apporte la Réforme en valeur ajoutée sur du long terme...

7- Questions diverses FCPE et CIPE:

- Réunions mensuelles délégués-directrice: ce rythme est un peu soutenu à mon goût mais à la demande générale, elles seront reconduites
- Bilan de la concertation des programmes du 15.10.2014= pas encore publié
- Travail sur l'égalité filles-garçons : Il se fait au quotidien et depuis toujours dans toutes les classes et en périscolaire, à tous les instants de la vie de l'école : c'est tout simplement un travail sur le respect et la vie en collectivité
- Demande de réunions avec les enseignants, en complément des réunions de rentrée: cela sera vu au coup par coup avec chaque enseignant et laissé à sa libre appréciation
- Taux d'encadrement pour les récréations et la piscine = 2 adultes par classe (sorties régulières de proximité)
- Demande par les parents d'être informés des incidents survenus à l'école : En principe, toutes ces informations sont transmises entre les différents intervenants pour que les parents, en fin de journée, soient au courant. Ils ne sont transmis par téléphone aux parents que s'ils nous semblent graves (même s'il est difficile parfois d'en évaluer la gravité)
- Panneaux d'affichage sur les grilles de l'école : Ils sont livrés, en attente d'être posés
- Travaux d'étanchéité dans le gymnase : en attente (visite d'architecture en mars)
- Qualité médiocre de certaines fournitures scolaires : la CASPE en est régulièrement informée par les directeurs et change de fournisseurs, mais cela prend du temps car il s'agit de gros marchés, et de lourdes contraintes de budget et de temps...
- Nettoyage des toilettes : Il se fait le matin avant l'arrivée des enfants puis après chaque « cour »
- Informations des enseignants sur les sorties : une communication préalable est faite auprès des parents par le cahier de correspondance ; les modalités de demandes d'accompagnateurs sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant : sur demande écrite, ou de vive-voix auprès d'un parent qu'on sait disponible etc... Il n'y a pas de règle.
- Problème des retours très tardifs de piscine le jeudi : on le déplore tous et je vais tout faire pour que cela change l'an prochain

Date prochain conseil : jeudi 12 mars 2015

- (1) Vendredi 21 novembre, les parents ont été invités par affichage à entrer dans le préau pour y rechercher les vêtements de leurs enfants : ils ont été 4 à se présenter... Ces « Portes-ouvertes » seront généralisées chaque mois, mais les parents seront mieux prévenus (par des mots dans le cahier de correspondance) ; mercredi 26, 2 mamans viendront trier les vêtements du préau par nom, puis par classe, et nous les en remercions d'avance
- (2) A l'heure où nous écrivons, toutes les portes coupe-feu de l'élémentaire ont été réparées, nous en remercions M. Bassino ; cependant, les dysfonctionnements perdurent au CIO et à la Maternelle.
- (3) Motion : cf Annexe jointe- A ce jour, Monsieur l'Inspecteur d'Académie prévoit une nouvelle carte REP avec maintien de 5 écoles du 10^{ème} en REP, l'ajout de 2 écoles, mais pas de changement en ce qui concerne la sortie de Louis Blanc et de Récollets



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
19 Passage des Récollets

75010 PARIS

Tél : 01.42.05.79.17

Mail : ce.0750981j@ac-paris.fr

MOTION VOTÉE A L'UNANIMITÉ EN CONSEIL D'ÉCOLE LE 06.11.2014

La refonte de la carte nationale d'Éducation Prioritaire est en cours !
Loin de récuser sa légitimité, nous, Conseil d'École des Récollets et en soutien avec les autres arrondissements et Académies concernées, affirmons que les critères retenus sont partiels et ne tiennent pas compte des réalités sociales et culturelles. En effet, notre école est un lieu de mixité et la réussite de nos élèves serait grandement mise en péril par la sortie du dispositif d'Éducation Prioritaire !